

**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**

**3<sup>e</sup> Conférence des directeurs  
des pêches de la CPS**  
*(18-23 Août 2003, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)*

**Document de travail 5**

Original: Anglais

## **Évaluation du Programme Pêche côtière : Projet de réponse du Secrétariat général**

**Programme Pêche côtière  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

[www.spc.int/coastfish](http://www.spc.int/coastfish)



## Introduction

1. Les évaluations des sections et départements de la CPS sont faites suivant un cadre normalisé quel que soit le type d'activité concerné. L'évaluation du Programme Pêche côtière ne fait pas exception à cette règle : elle a été menée par une équipe indépendante d'experts-conseils qui a travaillé conformément au mandat établi, de manière à pouvoir comparer entre elles les différentes évaluations de ces sections et départements. Ces évaluations sont demandées par la direction de la CPS, par l'intermédiaire de la Section Planification, la direction décidant de la suite à donner aux recommandations par l'entremise du directeur de la division concernée.
2. Habituellement, lorsque le Secrétariat général reçoit les recommandations issues de l'évaluation, il répond d'une manière officielle afin de faire part à l'équipe d'évaluation des décisions prises par le directeur général et d'informer les organes directeurs de la CPS et les parties prenantes, en particulier les parties concernées par la Conférence régionale de la filière concernée, en l'espèce les directeurs des services des pêches.
3. On trouvera ci-après les réactions à cette évaluation du Programme Pêche côtière réalisée entre mai et juillet 2003, classées par grande recommandation et suivies de quelques remarques générales. Le texte intégral de cette évaluation constitue le document d'information 5.

## Réponse aux recommandations découlant de l'évaluation du programme pêche côtière

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
L'évaluation	Elle a été menée par quatre experts-conseils entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet 2003. Les membres de l'équipe se sont rendus au siège de la CPS, à Nouméa, et bon nombre de membres du personnel de cette organisation présents au moment de leur visite ont été soumis à cette enquête. L'équipe chargée de l'évaluation s'est ensuite rendue sur d'autres sites en Nouvelle-Calédonie, puis à Vanuatu, aux Fidji, aux Tonga, au Samoa et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle a également tenu des réunions avec les parties prenantes exerçant des activités dans le domaine des pêches. Des entretiens par téléphone ont également eu lieu avec des particuliers dans dix pays membres de la CPS. Au total, les questions concernant cette section ont été abordées avec 101 membres du personnel de la CPS, des responsables des services des pêches et des entreprises commerciales, des villageois, des ONG, des services nationaux de l'environnement, des organisations régionales, des bailleurs et d'autres parties prenantes.	On aurait pu adopter une méthode légèrement différente en organisant cette évaluation en même temps que la Troisième Conférence des directeurs des pêches, comme on l'a fait pour l'évaluation du Programme Pêche hauturière qui a coïncidé avec la tenue de la Deuxième Conférence des directeurs des pêches. On aurait ainsi permis aux membres de l'équipe d'évaluation de rencontrer les représentants de tous les États et territoires membres à moindres frais. Toutefois, l'un des objectifs de cette évaluation était d'en présenter les résultats à la troisième Conférence des directeurs des pêches.
Conclusion générale	D'une manière générale, le Programme Pêche côtière remplit sa mission d'une manière efficace en optimisant la valeur des pêcheries artisanales et l'utilisation des ressources aquatiques dans les eaux qui baignent les États et territoires océaniques. Les six sections relevant de ce programme semblent être en voie d'atteindre les objectifs qui leur ont été assignés.	

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
<p>Autres conclusions importantes</p>	<p>Dans de nombreux pays de la région, la capacité de gestion des pêcheries des organismes publics chargés de la filière pêche est faible, tandis que les besoins dans ce domaine sont grands et risquent bien d'augmenter. Il existe donc un « besoin pressant » de renforcer l'aide de façon à pouvoir augmenter la capacité de gestion des pêches.</p> <p>Parmi les autres besoins d'aide importants figure le domaine de l'analyse économique. Une partie importante du travail du Programme Pêche côtière consiste à donner des conseils sur le développement des pêches, de l'aquaculture et des entreprises, mais le manque de capacité d'analyse nuit aux effets que peuvent avoir les efforts menés par le Programme Pêche côtière.</p>	<p>La CPS convient qu'il existe bien un « besoin pressant » pour les services nationaux des pêches d'améliorer les moyens de gestion des pêcheries, et elle orientera les travaux du Programme Pêche côtière dans ce sens. Cela dit, le Secrétariat général note que le Programme Pêche côtière doit continuer de mener son rôle en matière de gestion des pêches côtières aux côtés du Secrétariat général du Forum et non en empiétant sur son rôle en matière de gestion de la pêche hauturière; à cet effet, il est proposé de revoir le protocole d'accord entre la CPS et le Secrétariat général du Forum pour établir clairement cette relation. L'économie halieutique est un autre domaine où les rôles du Secrétariat général du Forum et de la CPS peuvent être confondus. Il est toutefois admis que l'on pourrait améliorer l'impact du rôle de la CPS, et cette question sera soigneusement étudiée.</p> <p>En l'absence de données de référence, le Secrétariat général ne prend pas pour argent comptant l'observation selon laquelle les liens avec les États et territoires membres se seraient distendus au fil des années, et pense qu'il s'agit là plutôt d'une perception imputable à une certaine nostalgie plutôt que d'un fait. Toutefois, il convient que ces liens doivent <i>toujours</i> être encouragés et renforcés et accepte la proposition de l'équipe d'évaluation visant à faire plus largement connaître les services qu'offre la CPS et à cibler davantage la transmission de l'information.</p>
<p>Recommandation n° 1</p>	<p>Le Programme Pêche côtière doit s'attacher davantage à offrir une aide dans le domaine de la gestion des pêches, y compris de la création des capacités, en formulant des conseils sur les stratégies nationales et sur l'encadrement, et offrir de la documentation technique compréhensible au niveau où la plupart des interventions de gestion sont formulées et mises en œuvre. À cet effet, le Programme Pêche côtière doit veiller à ce que :</p> <p>1) parmi les résultats obtenus dans le cadre du projet PROCFISH figure l'offre d'informations pratiques en gestion;</p> <p>2) la Section Gestion de la pêche côtière acquière des connaissances spécialisées de haut niveau dans toute la gamme des sujets relatifs à la gestion des pêches côtières;</p> <p>3) les agents chargés du développement de la pêche axent davantage leurs efforts sur des activités liées à la gestion.</p>	<p>Cette recommandation est acceptée et sera progressivement mise en œuvre à l'échelle de tout le Programme. 1) Les résultats obtenus dans le cadre du projet PROCFISH continueront d'être traduits en informations pratiques directement utiles aux directeurs des services de pêche récifale. 2) On cherchera à donner les moyens à la Section Gestion de la pêche côtière de s'occuper non seulement, comme c'est le cas en ce moment, des pêches en milieu communautaire et de l'appui à la co-gestion mais aussi d'appuyer le rôle des pouvoirs publics dans ce domaine. 3) On sait que l'Agence des pêches du Forum est la principale organisation régionale chargée de la gestion des pêches thonières, domaine qui fait en ce moment l'objet des travaux de la Section Développement de la CPS; toutefois, cette section travaillera encore plus étroitement avec l'Agence des pêches du Forum de façon à intégrer le développement dans le cadre du processus de gestion des pêches thonières, et renforcera le protocole d'accord signé entre ces deux organismes.</p>

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Recommandation n° 2	Il faut doter le Programme Pêche côtière de la capacité de réaliser des évaluations économiques dans le cadre des services de base qu'il offre. Le Programme doit réaliser une analyse du développement et de l'aquaculture des pêches, et rejeter les demandes de participation à des projets qui ont très peu de chances d'être viables.	<p>Bien que l'on accepte la finalité de cette recommandation, il convient d'étudier quel pourrait être le meilleur moyen de la mettre en œuvre. Les aspects économiques des pêches sont généralement du ressort de l'Agence des pêches du Forum, bien que cet organe mette ses capacités au service des pêches thonières et s'occupe du volet politique de ce secteur économique. Le Secrétariat général du Forum a également un rôle important à jouer dans ce domaine, aussi le Programme Gestion de la pêche côtière devrait-il faire preuve de doigté s'il réalisait une évaluation économique, afin d'éviter que ce ne soit perçu comme une immixtion dans le domaine de compétence du Secrétariat général du Forum. On pourrait, certes, demander à d'autres organismes, ou à des experts-conseils travaillant conjointement, d'examiner les activités nationales de développement de la pêche côtière d'un point de vue économique, mais la sélection des demandes de développement en fonction de leur viabilité économique devrait être opérée rapidement au niveau interne. À cet effet, on pourrait utiliser les capacités existantes dans le cadre d'un ensemble officiel de principes directeurs permettant d'apprécier la viabilité des demandes.</p> <p>Il convient de faire remarquer que bon nombre des projets entrepris par les Sections Développement de la pêche et Aquaculture visent en fait à déterminer la viabilité économique de certaines opérations, en particulier en des endroits reculés.</p> <p>Il faut également faire observer que le rejet des demandes de projets ayant peu de chances de se matérialiser conduit souvent à la présentation de ces mêmes demandes devant une autre organisation régionale ou internationale moins exigeante. C'est ce qui, par le passé, a largement contribué à des chevauchements d'activités entre organisations et à l'idée selon laquelle certains organismes « sont plus réceptifs » que d'autres aux demandes émanant d'États et de territoires membres.</p>

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Recommandation n° 3	Pour diverses raisons, les liens et la communication entre le Programme Pêche côtière et les pays se sont relâchés. Ce programme doit veiller beaucoup plus à resserrer les liens avec les intervenants de la filière et à les informer du type d'aide qui peut leur être accordé.	Cette recommandation est acceptée. S'il semble que plusieurs sections du Programme Pêche côtière contestent l'idée selon laquelle les liens se sont distendus et avancent au contraire en fait l'augmentation du nombre de contacts établis dans le cadre de ce programme, ainsi que le renforcement des communications par voie électronique et par télécopie, le Programme Pêche côtière reconnaît qu'il faut toujours surveiller de près ces relations avec les pays et les améliorer. Il se peut que les membres aient cette impression du fait que les conférences des directeurs des services des pêches sont moins fréquentes, contrairement à celles qui sont organisées par l'Agence des pêches du Forum, dont le nombre a, lui, augmenté ces dix dernières années. À cela s'ajoute peut-être le fait que la responsabilité de la supervision du Programme est partagée entre la Conférence des directeurs des pêches et le CRGA. Les propositions émises par l'équipe d'évaluation seront reprises. Pour ce qui est de l'inquiétude que suscitent d'éventuelles attentes exagérées dues à une publicité plus active pour les services offerts, elle devrait être atténuée par le tri plus sélectif qui sera fait pour apprécier les demandes (voir recommandation n° 2).
Recommandation n° 4	Il convient d'essayer d'obtenir des fonds afin de recruter un directeur qui s'occupera directement du Programme Pêche côtière. À défaut, les fonctions de direction qu'assume le directeur de la Division Ressources marines devraient être limitées de façon à lui permettre de se consacrer davantage au Programme Pêche côtière.	Recommandation acceptée. La stratégie actuelle de la direction de la CPS vise à être équitable dans l'attribution de fonds aux programmes au titre du budget ordinaire, c'est-à-dire à doter les sections et départements de fonds en faveur d'activités de base, ce qui doit permettre aux programmes de poursuivre les tâches fondamentales en l'absence de tout financement par des bailleurs extérieurs (cela correspond au financement d'un poste par des fonds ordinaires par programme). Il est donc peu probable que des fonds supplémentaires soient consentis au titre du budget ordinaire, puisque le Programme Pêche côtière bénéficie déjà d'un poste ainsi financé. Comme il y a fort à parier qu'aucun bailleur n'offrira de financer un poste à caractère administratif, différents moyens de mettre en œuvre cette recommandation ont été examinés à différents niveaux. Cependant, tous se résument à une reformulation ou à un recentrage du descriptif de fonctions d'un poste existant. Ce nouveau descriptif pourrait s'inspirer de celui du directeur actuel, comme cela a été suggéré, ou on pourrait renommer le poste financé au titre du budget ordinaire au sein du Programme Pêche côtière en le qualifiant en anglais de « Programme Manager »*, ou encore en reformulant le titre d'un autre poste de chef de section du Programme déjà pourvu ou à pourvoir et financé par un bailleur. Le Secrétariat général est d'avis que le déclassement du poste de directeur n'améliorerait pas l'efficacité des Programmes Pêche côtière et Pêche hauturière car la présence d'un membre de chacune des divisions au sein de la direction est un élément essentiel de la gestion interne de la CPS. Par conséquent, si le directeur de la Division venait à perdre ses fonctions au niveau de la direction, les Programmes Pêche côtière et Pêche hauturière, ainsi que le Programme Affaires maritimes, perdraient de leur visibilité aux niveaux international et de la politique générale.

\* Ndlr : Pas de modification en française : Directeur.

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Recommandation n° 5	Pour encourager une utilisation efficace des modestes ressources dont on dispose en matière de gestion, la Section Gestion de la pêche côtière devrait être chargée de diriger la coopération avec les organismes s'occupant d'environnement, tant à l'échelon national que régional.	Recommandation acceptée. La Section est dans une position unique pour contribuer à améliorer la coopération entre les organismes publics et non gouvernementaux concernant la gestion des ressources communautaires.
Recommandation n° 6	Il convient de prêter davantage attention à la manière dont sont organisées les activités de terrain du Programme Pêche côtière en établissant un accord par écrit détaillant les dispositions prises et, notamment, les travaux à réaliser, les domaines de compétence et les procédures de rédaction de rapports, ainsi que l'établissement de dates limites mutuellement acceptables.	Recommandation acceptée. De tels accords, s'ils supposent une supervision administrative, sont bénéfiques à toutes les parties, en particulier du fait qu'ils permettent d'éviter tout malentendu. Certaines sections utilisent déjà des lettres d'entente officielles standardisées pour les activités de terrain, mais ces accords ne sont négociés que pour les principales activités et sont généralement précédés d'une première visite. Cette procédure sera normalisée pour tout le Programme, et deux types de lettre seront établis en fonction des dépenses en jeu.
Recommandation n° 7	Le Programme Pêche côtière ayant accumulé des dizaines d'années d'expérience dans le secteur des pêches, il devrait s'employer davantage à recueillir des données sur les leçons tirées de la procédure de développement.	Recommandation acceptée. Pour ce faire, il faudra peut-être que les sections orientées vers le développement se détournent parfois de leur tâche immédiate, mais il serait très utile pour la région de présenter les résultats à plus long terme de différentes interventions, ainsi que les leçons tirées correspondantes.
Recommandation n° 8	Il conviendrait d'analyser la transmission des éléments d'information dans quelques pays afin de déterminer s'il existe des obstacles sérieux à la diffusion des données halieutiques aux intervenants importants.	Recommandation acceptée. La collaboration de la bibliothèque du Programme d'études marines de l'Université du Pacifique Sud serait probablement avantageuse.
Recommandation n° 9	Il convient d'entreprendre une analyse de l'utilisation d'Internet pour la diffusion des données halieutiques, et notamment de déterminer les types d'utilisateurs et de données halieutiques pour lesquels la transmission par Internet convient ou non.	Recommandation rejetée. Le Secrétariat général estime que ce serait gaspiller les ressources que de mener une telle analyse en ce moment. Le Programme Pêche côtière ne diffuse pas l'information halieutique directement par Internet; il reproduit l'information déjà imprimée sur le site de la CPS. Cette duplication est peu coûteuse, et les frais engagés à cet effet sont largement amortis par les économies de frais de poste et de facturation de la distribution de cette documentation à de grands pays. L'autre principale application est la conception de portails et de forums de discussions dans certains domaines où, pour la plupart, les informations proviendraient des utilisateurs.

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Recommandation n° 10	Le Programme Pêche côtière doit entreprendre une analyse des besoins en capacités de l'ensemble de la filière pêche, qui inclue sans s'y limiter les besoins de formation. Une telle analyse doit prévoir une évaluation du degré de réussite de la formation et d'autres formes de création de capacités existant à ce jour.	Recommandation acceptée, bien qu'avec une certaine inquiétude concernant l'ampleur de ce projet de recherche sociale, et la difficulté d'assurer une certaine rigueur dans les conclusions qui seront rendues. Cette analyse se fondera de toute façon sur des projets tels que PROCFISH et DEVFISH, qui permettront d'obtenir les données disponibles concernant la capacité du secteur des pêches des îles du Pacifique, des infrastructures publiques aux mécanismes de gouvernance et à l'emploi. On organisera ultérieurement une grande réunion régionale.
Recommandation n° 11	Comme certains pays parmi ceux qui sont les moins avancés n'ont pas de stratégie bien définie en matière de développement et de gestion des pêches, le Programme Pêche côtière doit donner des conseils sur les stratégies de développement et de gestion des pêches.	Recommandation acceptée. La capacité d'aborder le développement et la planification de la gestion des pêches de manière globale existe au sein de la CPS, de l'Agence des pêches du Forum et d'autres organismes, au besoin, mais elle exigerait de créer un groupe spécial regroupant plusieurs sections ou organismes, et d'obtenir assez de fonds pour lui donner les moyens d'agir. On trouve un exemple limité de ce type de collaboration entre les Programmes Pêche côtière et Pêche hauturière et l'Agence des pêches du Forum en ce qui concerne la planification de la gestion nationale des ressources en thonidés. On peut également citer le groupe de travail de développement intersectoriel établi par la CPS en faveur de petits pays comme Tokelau. Il est également suggéré aux services des pêches d'envisager d'inviter la CPS à participer aux réunions de planification du secteur national des pêches. Bien qu'il ne soit pas possible de répondre à toutes les invitations et que la participation de la CPS dépendrait du calendrier des autres activités déjà prévues dans ce pays, la possibilité d'assister à ces réunions permettrait à la fois au Programme Pêche côtière de mieux comprendre les priorités nationales, et à la planification nationale de mieux prendre en compte l'expérience des organismes régionaux.
Recommandation n° 12	Les méthodes visant à améliorer la communication entre le Programme Pêche côtière et l'Université du Pacifique Sud ne semblent pas avoir donné de résultats, il semble nécessaire d'établir un protocole d'accord entre ces deux organisations, lequel fixera des limites claires entre leurs rôles respectifs et les modes d'interaction, conformément aux priorités régionales applicables aux pêches côtières et à l'aquaculture.	Recommandation acceptée. La CPS se mettra en rapport avec l'Université du Pacifique Sud pour proposer l'élaboration d'un accord du même type que celui qui lie la CPS et l'Agence des pêches du Forum, afin de mieux faire connaître à l'autre le rôle et les objectifs de chacune de ces organisations.
Recommandation n° 13	Fournir une aide dans le domaine des activités en aval des récoltes et, en particulier, répondre aux exigences des marchés à l'exportation, est une priorité pour la région. Il convient d'étudier en détail la question de la formation aux activités de valorisation de la récolte et à l'offre de services consultatifs techniques.	Recommandation acceptée. On mobilisera des fonds pour financer une évaluation indépendante.

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Recommandation n° 14	Un nouvel objectif global pourrait être adopté pour le Programme Pêche côtière, dont l'énoncé serait : les services nationaux des pêches, en collaboration, notamment, avec d'autres organismes s'intéressant à l'environnement, ont une vision claire de la gestion et du développement durable des ressources marines côtières. Ils élaborent des mécanismes et les mettent en œuvre pour traduire cette vision dans les faits.	Recommandation acceptée, bien qu'il faille éclaircir le deuxième membre de la phrase. Il est vrai que l'orientation générale de l'objectif, fondée sur la création de capacité dans les pays membres et la planification stratégique au niveau de base, est un moyen très utile d'exprimer la finalité du programme.
<b>Recommandations concernant les travaux de certaines sections du Programme Pêche côtière</b>		
Formation halieutique	La coordination et la promotion des actions de formation visant à créer des capacités en matière de gestion des ressources vivantes côtières (avec le concours de la Section Gestion de la pêche côtière) doivent être une activité spécifique de la Section Formation halieutique.	Recommandation acceptée. Comme pour la formation au développement des pêches, la Section n'offrirait des services que pour combler des lacunes précises en matière de formation à la gestion des pêches côtières, pour ne pas faire double emploi avec les travaux d'autres institutions. La Section Gestion des pêches, comme l'Observatoire des pêches récifales, sont bien placés pour cerner les lacunes et définir les besoins en matière de gestion des pêches côtières, tandis que la Section Formation se spécialise dans l'organisation de la formation, en particulier à l'intention de groupes de pays. Il convient de signaler que l'évaluation récente du cours CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique a conduit à recommander de déplacer l'accent de ce cours pour le faire passer du développement à la gestion et à la conservation des pêches. Si cette nouvelle orientation est acceptée à la Troisième Conférence des directeurs des pêches, le nouveau programme du cours entrera en vigueur à partir de 2004, et la Section Formation halieutique contribuera ainsi réellement à la constitution de capacités régionales dans les domaines de la gestion des ressources côtières vivantes.
Développement de la pêche	La Section Développement de la pêche doit : - contribuer davantage à aider les pays à formuler des stratégies réalistes et globales de développement (récolte, transformation et, conjointement avec l'Agence des pêches du Forum, commercialisation), qui prennent en compte des interventions mises au point par la Section Développement de la pêche et s'intéressent moins aux méthodes visant à augmenter les prises;	Recommandation acceptée. Il s'agit là de renforcer une tendance actuelle au sein de la Section.



Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Développement de la pêche	- encourager la création et le fonctionnement d'associations de pêcheurs constituées en groupes d'intérêt afin d'inciter les services nationaux des pêches à être à leur écoute et à concevoir des actions pertinentes;	Recommandation acceptée, sous certaines conditions. Il convient de faire remarquer que la CPS ne pourrait encourager la formation de telles associations que selon des mécanismes acceptés par les États membres et uniquement lorsque la communauté des pêcheurs elle-même entend mieux s'organiser. Sur le fond, c'est là plutôt le rôle des pouvoirs publics d'un pays ou d'une ONG plutôt que d'une organisation intergouvernementale mais, comme les ONG dans le domaine des pêches sont quasiment inexistantes dans les îles du Pacifique, la CPS peut certainement prodiguer ces encouragements; d'ailleurs, la CPS et l'Agence des pêches du Forum aident déjà les États à élaborer des mécanismes de gouvernance qui incluent les contributions organisées des pêcheurs.
Développement de la pêche	- renforcer l'offre de services dans le domaine de : a) l'analyse économique visant à évaluer les demandes de financement; et b) les évaluations économiques des projets de développement des pêcheries (conjointement avec l'Agence des pêches du Forum) dans le cadre d'un service rendu aux pays;	Recommandation acceptée (voir réponse à la recommandation n° 2).
Développement de la pêche	- renseigner davantage sur le processus de développement du secteur des pêches et, notamment, sur les enseignements tirés du développement des pêches dans la région et les raisons pour lesquelles certaines entreprises de pêche sont parvenues à se développer avec plus ou moins de succès, selon les circonstances.	Recommandation acceptée (voir réponse à la recommandation n° 7).
Section Aquaculture	Les évaluations économiques doivent faire partie des « outils » de la Section Aquaculture, ce qui devrait être plus satisfaisant que de recruter de façon occasionnelle un économiste à titre d'expert-conseil.	L'esprit de la recommandation est accepté, en ce sens que l'on reconnaît que les questions économiques, en particulier celles qui ont trait aux marchés, sont des facteurs essentiels pour les activités de développement de l'aquaculture; ces activités seront soumises à une évaluation formelle visant à déterminer si elles sont réalisables, ainsi qu'il est mentionné dans la recommandation n° 2. Toutefois, la Section Aquaculture est au centre d'un projet régional plus vaste, et la CPS ne vise pas actuellement à inclure toutes les grandes disciplines au sein de la Section Aquaculture, mais à y rattacher des capacités externes en vue d'un programme régional pluri-institutionnel.
Section Aquaculture	La Section Aquaculture devrait travailler étroitement avec les États membres pour recueillir des données sur les activités passées et actuelles dans le domaine de l'aquaculture et sur les expériences menées dans la région.	Recommandation acceptée (voir réponse à la recommandation n° 7).

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Section Gestion de la pêche côtière	En ce qui concerne l'avenir de la Section Gestion de la pêche côtière, l'équipe chargée de l'évaluation est d'accord avec les recommandations figurant dans le projet de plan stratégique <sup>1</sup> . Toutefois, certains sujets mériteraient d'être examinés plus avant. Ainsi, les six objectifs présentés dans ce plan semblent tous raisonnables. Il convient de noter qu'un autre objectif, qui établit des objectifs de gestion réalistes pour les pêches et permet de déterminer quelles sont les informations dont on a besoin pour les atteindre, doit être, semble-t-il, fixé <i>avant</i> la collecte et l'analyse des données qui est proposée.	Recommandation acceptée : le Plan stratégique du Programme Pêche côtière sera corrigé en conséquence.
Section Gestion de la pêche côtière	Les organismes nationaux de protection de l'environnement et les ONG mènent d'importants travaux de gestion des ressources côtières à l'échelon communautaire. Pour encourager une utilisation efficace des modestes ressources dont on dispose, il faudrait confier à la Section Gestion de la pêche côtière la charge de mener la coopération dans ce domaine, tant à l'échelon national que régional.	Voir réponse à la recommandation n° 5.
Section Gestion de la pêche côtière	Il convient de tenir compte du peu de succès remporté dans le passé par de nombreux efforts qui visaient à planifier la mise en valeur des ressources humaines dans les agences des pêches lorsque l'on encourage des travaux de planification supplémentaires dans ce domaine.	Cette recommandation pourrait-elle s'adresser à la Section Formation halieutique ? Si tel est le cas, il faudra étudier les raisons pour lesquelles apparemment les efforts de planification de la valorisation des ressources humaines n'aboutissent pas. Il semble illogique que l'équipe d'évaluation recommande de veiller davantage au développement et à la gestion des ressources halieutiques mais pas à la planification de la mise en valeur des ressources humaines. Certains iraient jusqu'à dire que la gestion des pêches n'a pas non plus rencontré le succès escompté. Quelles que soient les perceptions, TOUTES les activités proposées doivent être examinées pour déterminer si elles sont applicables en tenant compte du succès, notamment, rencontré par d'autres activités similaires. À cet effet, il faut disposer d'une excellente mémoire institutionnelle des activités déjà menées et assurer un suivi à long terme.

<sup>1</sup> Projet n° 3, juin 2003.

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Section Gestion de la pêche côtière	La nécessité pour la Section d'offrir des services juridiques à la région doit être réexaminée. Renforcer le service juridique déjà établi de l'Agence des pêches du Forum pourrait contribuer à améliorer l'efficacité des services rendus (voir Section 9.0).	Recommandation méritant un examen approfondi. On voit difficilement pourquoi il y aurait davantage matière à apporter un soutien juridique aux activités de planification de la gestion du Programme Pêche côtière — compte tenu du « besoin pressant » de favoriser la gestion des pêches — qu'à offrir un soutien économique à ces mêmes activités. On peut d'ailleurs considérer qu'il s'agit là de fonctions intéressant plusieurs domaines qui sont actuellement assumées par d'autres organismes. On ne comprend pas très bien non plus pourquoi on parviendrait, dans le cadre de cette évaluation, à une conclusion différente de celle à laquelle on a abouti lors de la récente Conférence des États membres sur la gestion des pêches côtières. Par conséquent, si l'on obtenait des fonds ou si on devait leur trouver une nouvelle affectation et qu'il s'agissait de choisir entre acquérir de nouvelles connaissances spécialisées dans le domaine économique ou dans le domaine juridique, il est probable que l'on demanderait aux directeurs des services des pêches de se prononcer sur ce sujet en dehors du cadre formel de la Conférence.
Section Gestion de la pêche côtière	Si l'Observatoire des pêches récifales n'est pas en mesure d'adapter les résultats de ses recherches scientifiques rigoureuses pour produire des directives de gestion pratiques (Section 3.5.1), alors cette tâche importante doit être menée par la Section Gestion de la pêche côtière.	Recommandation acceptée. C'est en effet la stratégie actuelle. L'Observatoire des pêches récifales n'a jamais été conçu pour fonctionner indépendamment en donnant directement des conseils de gestion complets aux utilisateurs finals, puisque la gestion exige davantage que l'offre de données scientifiques. Son rôle est de fournir des informations à l'échelon intermédiaire à des spécialistes de la gestion. L'Observatoire a déjà une fonction de gestion dans le domaine du commerce de poissons de récif vivants, et dans d'autres, il travaille avec la Section Gestion de la pêche côtière. On reconnaît qu'il faudrait recruter du personnel supplémentaire chargé de la gestion de la pêche côtière et se spécialisant en particulier dans les conseils consultatifs auprès des pouvoirs publics, et il se pourrait que le projet PROCFISH soit redéfini pour favoriser cet aspect. Toutefois, l'intention du bailleur de ce projet était apparemment de commencer par lancer des activités de collecte d'informations et d'évaluation avant de mener une grande action ciblée sur la gestion.
Observatoire des pêches récifales	En utilisant les savoirs acquis dans le cadre de ses travaux scientifiques rigoureux, l'Observatoire des pêches récifales doit fournir des informations pratiques sur la gestion, tels que des principes directeurs sur la gestion d'importantes espèces et sur les pêcheries.	Recommandation acceptée. C'est en effet l'intention de l'Observatoire d'élaborer rapidement et d'affiner par la suite des indicateurs, des règles de base et d'autres outils pratiques à l'intention des directeurs des services de pêche. Toutefois, l'Observatoire est un mécanisme <i>d'information scientifique</i> sur les ressources halieutiques et sociales, et il ne faut pas en attendre des connaissances spécialisées sur l'ensemble de la discipline qu'est la gestion des pêches, de la législation au contrôle de son application. Ces aspects-là doivent être traités par le Programme dans son ensemble et, en particulier, par la Section Gestion de la pêche côtière.

Problème	Observations découlant de l'évaluation	Projet de réponse du Secrétariat général
Observatoire des pêches récifales	Il convient de prêter davantage attention à la rédaction de rapports, y compris en concluant un accord écrit des dispositions prises à ce sujet.	Recommandation acceptée. Bien que la planification de la rédaction de rapports soit très stricte, il est clair qu'il serait utile d'obtenir plus rapidement des rapports provisoires et des commentaires, en particulier pour les services des pêches.
Section Information halieutique	Il conviendrait de faire une plus grande publicité aux services offerts par cette section auprès d'un large éventail de parties prenantes aux pêches, et plus d'efforts devraient être faits pour faire participer des professionnels moins expérimentés aux réseaux de spécialistes.	Recommandation acceptée. La Section Information halieutique ressent peu le besoin de faire de la publicité pour ses services, car elle travaille toujours au maximum de ses capacités au regard des demandes correspondantes. Toutefois, un tri un peu plus sélectif des demandes d'information, au niveau du Programme, aurait probablement pour effet de renforcer l'efficacité et l'impact de cette section, même si le volume global des demandes a augmenté sous l'effet de la publicité.  Les réseaux de spécialistes ont évolué naturellement au cours des années en fonction de l'enthousiasme et des intérêts manifestés par chacun de ces groupes. Le plus souvent, les réseaux de spécialistes les plus stables dans le temps ont été ceux qui regroupaient plutôt des universitaires. Si l'on ne se propose pas de changer radicalement cette optique, il faudra néanmoins rappeler, au besoin, à chaque groupe de spécialistes sa finalité, qui est de concourir d'une manière pratique au développement et à la gestion des pêcheries océaniques; on suggère aussi que la Section Information halieutique publie davantage de documentation sur des sujets d'intérêt direct.
Section Information halieutique	Il est demandé à la Section Information de publier moins d'articles relatant des expériences réussies et de s'intéresser davantage aux réalités du développement et de la gestion des pêches.	Recommandation acceptée, mais accompagnée des observations suivantes : on ne sait pas exactement ce à quoi se rapporte cette observation, car la Section Information halieutique ne publie pas volontairement des articles relatant des expériences réussies mais, au contraire, des récits faisant état de problèmes. Peut-être cette remarque renvoie-t-elle à une éventuelle pression des États membres, qui souhaitent éviter de mettre en avant des questions difficiles, ou encore à l'idée bien enracinée en matière de développement selon laquelle il faut faire connaître des exemples des « bonnes pratiques ». Un effort sera toutefois fait pour que l'on puisse tirer des leçons aussi bien des échecs que des succès présentés.
Section Information halieutique	Il faut réaliser une analyse de la transmission des éléments d'information dans certains pays pour déterminer s'il existe des obstacles sérieux à la diffusion de l'information halieutique aux principales parties prenantes.	Voir réponse à la recommandation n° 8.
Section Information halieutique	Il faut réaliser une analyse de l'utilisation d'Internet pour la diffusion de l'information halieutique.	Voir réponse à la recommandation n° 9.

### **Observations générales**

4. De l'avis du Secrétariat général, il s'agit d'une évaluation satisfaisante et juste, et il vaut la peine de signaler que l'équipe chargée de l'évaluation a mieux rempli son mandat que lors des évaluations d'autres sections et départements de la CPS qui ont été menées récemment. Le Directeur général, sur les conseils du Directeur de la Division Ressources marines et de la Direction de la Section Planification, est en mesure d'accepter la plupart des recommandations formulées sans aucune réserve. Certaines d'entre elles demandent de recadrer légèrement certaines activités du Programme Pêche côtière, d'autres reflètent des changements déjà en cours, tandis que d'autres encore exigeront des moyens financiers supplémentaires pour pouvoir être mises en œuvre. Une ou deux de ces recommandations ont des conséquences financières importantes, et exigeront la réalisation de travaux supplémentaires avant de trouver une justification auprès d'éventuels bailleurs de fonds.

5. Cette réponse du Secrétariat général sera affinée après que l'on aura pris en compte les observations formulées par les directeurs des services des pêches, et à nouveau présentée aux États et territoires membres à la prochaine session du Comité des représentants des gouvernements et administrations.

6. Nous remercions l'équipe chargée de l'évaluation d'avoir réuni ses vues sur nos modes de travail et pensons que l'évaluation même non seulement aura une grande influence sur la direction stratégique du Programme mais aussi sera utile à tous ceux qui ont un intérêt dans les pêcheries côtières de la région.